

Philippe KAMINSKI

Après cette introduction, brillante et passionnante, je prendrai quelques minutes pour exprimer le point de vue du statisticien. Pendant tout le temps que j'ai consacré ces derniers mois à la préparation de ce séminaire, c'est comme si une balle n'avait cessé de rebondir d'un mur sur l'autre. Je m'interrogeais : au fond, quel sens ont les mots ? Le développement durable, est-ce l'environnement *stricto sensu* ou la responsabilité sociale des entreprises dans sa plus large acception ? Le fait de jongler du plus petit contenu au plus grand peut mettre mal à l'aise car il n'existe pas de statistiques d'entreprise sur le développement durable. Ce n'est pas une activité économique. L'environnement non plus, d'ailleurs.

Voici quelques chiffres. Ce sont des évaluations datant de l'année 2010. Elles ont été réalisées par mes collègues du Commissariat général au développement durable et concernent le périmètre de ce qu'on appelle les éco-activités.

	<u>PRODUCTI</u> <u>ON (millions</u> <u>d'euros)</u>	<u>EXPORTATI</u> <u>ONS</u> <u>(millions</u> <u>d'euros)</u>	<u>IMPORTATI</u> <u>ONS</u> <u>(millions</u> <u>d'euros)</u>	<u>EMPLOIS</u> <u>(équivalents</u> <u>TP)</u>
<u>PROTECTION DE</u> <u>L'ENVIRONNEMENT</u>	<u>37.200</u>	<u>900</u>	<u>800</u>	<u>267.700</u>
<u>Pollution de l'air</u>	<u>1.300</u>	<u>150</u>	<u>200</u>	<u>7.400</u>
<u>Eaux usées</u>	<u>14.400</u>	<u>550</u>	<u>450</u>	<u>95.500</u>
<u>Déchets</u>	<u>14.100</u>	<u>100</u>	<u>0</u>	<u>97.500</u>
<u>Déchets radioactifs</u>	<u>700</u>	<u>100</u>	<u>50</u>	<u>2.900</u>
<u>Réhabilitation des sols et eaux</u>	<u>3.800</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>35.700</u>
<u>Bruit</u>	<u>1.800</u>	<u>0</u>	<u>100</u>	<u>16.400</u>
<u>Nature, paysages, biodiversité</u>	<u>1.100</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>12.300</u>
<u>GESTION DES RESSOURCES</u>	<u>24.300</u>	<u>5.150</u>	<u>4.150</u>	<u>125.100</u>
<u>Gestion durable de l'eau</u>	<u>1.000</u>	<u>200</u>	<u>150</u>	<u>6.500</u>
<u>Récupération</u>	<u>7.900</u>	<u>4.050</u>	<u>1.400</u>	<u>33.100</u>

<u>Maîtrise de l'énergie</u>	<u>3.000</u>	<u>200</u>	<u>350</u>	<u>23.000</u>
<u>Énergies renouvelables</u>	<u>12.400</u>	<u>700</u>	<u>2.250</u>	<u>62.500</u>
<u>ACTIVITÉS TRANSVERSALES</u>	<u>8.300</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>60.000</u>
<u>Services généraux publics</u>	<u>2.900</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>28.900</u>
<u>Recherche et Développement</u>	<u>2.800</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>17.800</u>
<u>Ingénierie</u>	<u>2.700</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>13.100</u>
<u>TOTAL</u>	<u>69.900</u>	<u>6.050</u>	<u>4.950</u>	<u>452.600</u>
<u>Évolutions 2004-2010 en moyenne annuelle</u>	<u>6.0%</u>	<u>8.5%</u>	<u>12.8%</u>	<u>3.4%</u>
<u>Idem. pour l'ensemble de l'économie française</u>	<u>2.8%</u>	<u>2.2%</u>	<u>3.9%</u>	<u>0.4%</u>

Soyons clairs : le développement durable englobe des activités économiques qui lui sont liées. Pour résumer – ne cherchons pas entrer dans le détail – il y a trois cercles concentriques. Le premier, le plus petit, représente les activités qui contribuent directement à réduire la pollution, à traiter les déchets, à éviter d'abîmer l'environnement, etc. Le deuxième cercle est beaucoup plus large. À travers ses activités principales, l'entreprise a un regard, une façon de construire, de produire, de distribuer qui est compatible ou qui cherche à l'être avec des objectifs de développement durable. Toutes ces activités, qui peuvent être très diverses, constituent alors ce second cercle. On y trouvera par exemple l'agriculture biologique ou la construction de logements basse consommation. La frontière entre le premier et le second cercle est assez conventionnelle. Ainsi, la voiture électrique qui n'existait quasiment pas encore en 2010 était de fait incluse dans le second cercle : elle doit rejoindre le premier dès l'an prochain, avec un volume d'activités qui deviendra observable.

Le troisième cercle, encore plus large, est la responsabilité sociale dans sa globalité. Cela peut concerner des biens immatériels tels que des services d'assurance ou de mutuelle. En vendant des services d'assurance, on peut avoir des préoccupations dépassant la simple rentabilité et l'intérêt étroit de sa firme.

Dans le tableau que je vous présente nous sommes dans le cercle le plus réduit et le statisticien vous dit qu'en tout, vous avez là un total de 70 milliards d'euros. C'est de la production, donc du chiffre d'affaires. Pour ceux qui sont familiers des chiffres de l'économie sociale, 70 milliards d'euros, c'est à peu près l'ordre de grandeur du budget des institutions sans but lucratif, associations et fondations, en France. Cela correspond à un nombre

d'emplois équivalents temps plein de 452 000, ce qui est très inférieur à celui des ISBL. Car ce n'est pas du tout le même genre d'activité : l'intensité capitalistique est beaucoup plus forte dans les éco-activités que dans les ISBL.

J'attire votre attention sur le fait que dans cet ensemble, l'environnement proprement dit, c'est-à-dire la ligne nature, paysage, biodiversité, ne représente presque rien... Dans notre contexte, l'environnement ne se limite pas aux petits oiseaux et aux espaces fragiles. Il s'agit de questions économiquement parlant autrement plus importantes, comme le traitement des eaux, des déchets et la récupération. C'est essentiellement cela. La présence de l'économie sociale dans ce tableau n'est pas connue. Vraisemblablement, elle est très faible. C'est dommage, je le regrette, et je m'interroge sur les raisons historiques qui font que l'économie sociale est absente de ces activités. Activités qui ont connu une croissance très vive ces dernières années : 6 % du chiffre d'affaires en rythme annuel contre 2,8 % pour l'ensemble de l'économie. En ce qui concerne la création d'emplois : 3,24 % en rythme en annuel pour six ans, contre 0,4 % pour l'ensemble de l'économie.

En revanche, l'économie sociale est beaucoup plus présente dans le deuxième cercle. C'est sur ce point que portera l'essentiel des échanges de notre première table ronde, en particulier le logement. Le logement ne figure pas dans le tableau des éco-activités, mais quand on construit du logement, on peut le construire plus ou moins économe en énergie et plus ou moins durable. C'est là que la différence entre l'économie sociale et le reste commence à apparaître. Ce sera tout l'intérêt des échanges que nous aurons.

Dans un premier tour de table je vais demander à chacun ce qui, dans son travail ou les missions au sein de son organisation concerne directement le développement durable.

Bernard MERAND.- Bonjour. Je suis délégué général de la Chambre régionale d'économie sociale de Bretagne. Je vais peut-être présenter la CRES, non pas pour elle-même mais dans ses rapports au développement durable. Dès 2004, un travail a été animé par le secrétariat général de l'époque et une chargée de mission sur le projet de la CRES. Il a abouti à l'inscription de l'objectif général du développement durable et solidaire dans les orientations 2005-2007. C'est un point qui a été affirmé dès ce moment-là, ce qui ne veut pas dire que nous nous sommes mis à travailler plus particulièrement sur le volet environnemental – le premier cercle, comme le dit Philippe Kaminiski – mais nous étions dans une réflexion sur le rapport Bruntland, sur Rio, etc..

Deuxième étape. Dans le cadre d'un travail commencé depuis un certain nombre d'années, nous avons eu la volonté de mettre en place une marque collective de services aux personnes

de l'économie sociale et solidaire. En quoi ces services se distinguent-ils des autres ? Un certain nombre d'actions ont été menées, qui n'ont malheureusement pas abouti. Une charte de 10 engagements était prévue sur ce qu'on apportait aux personnes. Elle était déjà bien articulée avec les trois ou quatre piliers du développement durable. Nous pourrions y revenir éventuellement. C'était en 2005, 2006 et 2007.

Nous avons aussi travaillé sur un inter-réseau abordant des questions comme « être parents et travailler » et sur le développement des services d'accueil à la petite enfance. À l'intérieur de cela, nous sommes un peu entrés dans le deuxième cercle : il y a eu un groupe de travail et des réalisations sur la création des éco-crèches.

En 2009, nous sommes revenus sur le travail politique de la CRES à travers la notion de charte d'adhésion. Qu'est-ce qui définit l'économie sociale et solidaire ? Il n'y a pas que le statut, il n'y a pas que les valeurs, il y a aussi la pratique. Tout un mouvement s'est mis en place, qui fait que maintenant, pour adhérer à la CRES, il faut signer une charte d'adhésion. C'est une charte d'engagement et une perspective de progrès, qui s'articule beaucoup autour de cette volonté d'un développement durable et solidaire.

Enfin, en 2010, dans le cadre de la préparation des élections régionales, nous avons porté les acteurs de l'ESS comme étant en mesure de contribuer à un autre développement de la Bretagne.

Frédérique JOURJON.- Bonjour. Je suis directrice de la recherche et de la valorisation dans un établissement associatif, le groupe ESA d'Angers, qui est un établissement d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Agriculture. Je suis venue témoigner des liens ou de l'intérêt du secteur agricole, qui est particulièrement concerné par le développement durable et l'économie sociale.

L'idée ce matin est d'intervenir sur un concept encore plus précis dans le secteur agricole. Je veux parler d'une démarche un peu innovante actuellement en cours et que l'on appelle l'agriculture écologiquement intensive (AEI). Je vais très rapidement vous situer l'AEI. D'abord, c'est un oxymore volontairement provocateur puisque ces deux termes, « écologiquement » et « intensive », sont généralement en opposition. C'est un concept issu du Grenelle de l'environnement en 2007 et porté par Michel Griffon, chercheur au CIRAD. L'agriculture écologiquement intensive s'inscrit dans la logique du développement durable dont nous avons parlé à l'instant. Elle s'appuie sur l'utilisation intensive des propriétés et des processus écologiques des écosystèmes. Cela a été quelque peu développé ce matin. Elle intègre quatre dimensions indissociables et qui doivent être raisonnées ensemble : produire

plus, c'est-à-dire produire plus par rapport aux enjeux d'une démographie croissante car il y a 9 milliards d'habitants à nourrir ; produire mieux, en respectant justement les qualités sanitaires des produits alimentaires ; intensifier les processus écologiques à partir des mécanismes naturels des écosystèmes ; et, au cœur de tout cela, dégager des revenus suffisants pour assurer la durabilité de l'exploitation d'un agriculteur.

Voilà le concept de l'AEI, qui se veut une démarche de progrès par rapport aux enjeux du développement durable. Ce n'est pas un label ou un cahier des charges, comme on peut en trouver dans l'agriculture biologique. Il s'agit vraiment d'une démarche de progrès qui est en train de se développer. Elle prend de l'ampleur en particulier dans le grand Ouest, d'où je viens. Pour faire avancer toutes ces réflexions autour de l'agriculture écologiquement intensive, deux grands mouvements se mettent en place. D'une part, l'association pour l'agriculture écologiquement intensive, née en 2009 et présidée par Michel Griffon, à l'origine de ce concept. Son siège social se situe dans mon établissement, à Angers, à l'ESA.

Plus récemment, à l'initiative d'une coopérative leader dans le grand ouest, le groupe Terrena, une chaire d'entreprise a été créée autour du concept d'agriculture écologiquement intensive. Elle a vu le jour sous l'impulsion du groupe Terrena, qui associe aujourd'hui trois coopératives du grand ouest : Terrena, Triskalia et Agrial, ainsi que trois écoles de statuts différents : Agrocampus Ouest, qui est une école publique du ministère de l'Agriculture, une autre école du ministère public, Oniris, et le groupe ESA, qui est un établissement privé associatif.

Cette démarche assez innovante et originale aboutit à un ensemble assez important puisque ces trois coopératives représentent 50 000 adhérents et 23 000 salariés, pour un chiffre d'affaires de 9,2 milliards d'euros. En outre, à travers les établissements de formation, nous touchons un peu plus de 6 000 étudiants. C'est une démarche vraiment structurée, qui regroupe tous ces acteurs et qui veut s'engager pour développer le concept d'agriculture écologiquement intensive, associant ainsi économie sociale et développement durable.

Anne-Marie BECKER.- Bonjour. Je suis secrétaire générale de la FFACB, Fédération française des artisans coopérateurs du bâtiment. Notre fédération regroupe à ce jour 135 coopératives artisanales du bâtiment, environ 3 000 entreprises artisanales et 16 200 salariés. Nos coopératives interviennent principalement dans le secteur de la maison individuelle mais aussi dans le cadre de la rénovation, des marchés publics ou autres.

Nous recevons actuellement deux ou trois demandes de création de coopérative par semaine. Nous en avons créé 14 en six mois, donc depuis le début de l'année, et le nombre de nos

adhérents a augmenté de plus de 1 000 % en 10 ans. Il faut savoir que le secteur de la maison individuelle a été réglementé dans le cadre de la loi de 1990, avec des obligations légales, mais nous avons pu obtenir ces assurances pour nos adhérents, afin qu'ils puissent répondre aux demandes de construction.

La fédération apporte tous les services, que ce soit la garantie de livraison – une assurance qui intervient en cas de défaillance du constructeur – ou l'assurance dommage ouvrage pour les clients. En réalité, quand un client fait appel à une coopérative, il a un interlocuteur unique, avec une différence : les artisans ne sont pas sous-traitants mais membres de la coopérative alors que chez un constructeur, c'est une agence commerciale qui sous-traite. Nos artisans sont réellement impliqués dans la gestion de cette coopérative, d'où une sinistralité très basse. Nous recensons actuellement 5,65 % de sinistres sur 10 ans, ce qui est faible. Les taux d'assurance sont donc également bas et nous en faisons profiter nos adhérents.

Philippe KAMINISKI.- Permettez-moi d'ajouter quelques précisions car dans cette salle, peut-être certains n'ont-ils jamais eu l'occasion de faire construire leur maison. Nous sommes dans un monde urbain... Pour faire construire, on peut s'adresser directement à un architecte et traiter avec lui, mais c'est une situation assez rare. La plupart des maisons sont construites par des entreprises qui s'appellent des constructeurs de maisons individuelles. Ces derniers proposent des catalogues, parfois avec quelques options. Enfin, il y a des solutions d'économie sociale. Ce sont les artisans eux-mêmes qui se regroupent pour être en mesure de proposer à la clientèle des produits de qualité.

Isabelle ROUDIL.- Je voudrais vous parler des coopératives HLM. Dans ce contexte, les coopératives sont très peu connues car en général, on pense plutôt aux offices ou aux SA d'HLM qui possèdent la majorité du parc social en France. Rappelons que les coopératives font partie du mouvement HLM. En outre, nous avons une spécificité. D'une part, un statut coopératif, soit sous forme de SCIC, soit sous forme de société coopérative de production. Nous sommes aussi spécialisés dans l'accession sociale à la propriété. Nous sommes des promoteurs sociaux.

Notre mouvement est centenaire. Il existe aujourd'hui en France 169 coopératives d'HLM, dont 102 sont actives. Il y a 10 ans, nous en comptions moins de 50. C'est un mouvement actuellement très dynamique. Nous représentons, 933 salariés – nous sommes donc un petit mouvement – avec 1 612 administrateurs bénévoles. Nous avons dans notre sociétariat 59 000 associés dont plus de 53 000 sont des personnes physiques. Ce chiffre exprime la dynamique

coopérative de nos sociétés. D'autre part, nous sommes assez proches, pour ne pas dire très proches, des collectivités locales. En effet, elles sont plus de 400 présentes au capital des coopératives.

Nous produisons des logements, sous forme de maisons ou d'appartements, pour les vendre dans le cadre de l'accession sociale à la propriété. Depuis un peu plus d'un siècle, 400 000 logements ont ainsi été construits. Pour vous donner une idée, l'année dernière, nous avons construit plus de 4 000 logements,. Nous avons un petit patrimoine locatif, et nous faisons aussi de l'aménagement ainsi que de la gestion immobilière.

En entendant M. O'Connor, je réfléchissais : nous sommes des coopératives et de ce fait, nous nous inscrivons dans l'économie sociale mais avons-nous participé à cette dynamique de réciprocité ? Depuis 100 ans, avons-nous proposé des actions et donné sans nous dire que nous allions immédiatement recevoir ? Peut-être avons-nous inventé quelque chose et cela fait-il partie de cette dynamique... Je n'en suis pas sûre mais j'aimerais bien. Nous avons créé – et ce sont vraiment les coopératives HLM qui l'ont mis en place – ce qui s'appelle l'accession sociale sécurisée à travers la sécurisation HLM.

Il s'agit d'une triple garantie que nous apportons aux accédants. En cas d'accident de la vie, nous proposons une garantie de relogement. Nous avons des accords avec un parc HLM, soit pour reloger les personnes dans ce parc, soit d'une autre façon. Il y a aussi une garantie de rachat. Nous rachetons leur logement, ce qui fait que la famille ne sera pas en difficulté sur ce point. Enfin, nous avons l'assurance revente, de sorte à ce que la famille obtienne un prix de rachat correct. Cela s'appelle la « sécurisation ». La sécurisation est peut-être une façon de donner sans être dans le troc. J'étais en train de me dire cela en vous écoutant. Peut-être avons-nous fait un geste dans cette logique de réciprocité ?

Philippe KAMINISKI.- Merci. Après ce tour de présentation des institutions, nous allons entrer dans le détail sur la spécificité de la production de l'économie sociale. Frédérique Jourjon, d'abord, dites-nous pourquoi les grandes coopératives se sont engagées dans ce mouvement d'agriculture écologiquement intensive et ce qu'elles espèrent en retirer.

Frédérique JOURJON.- Je vais peut-être commencer par resituer les coopératives dans le monde de l'agriculture. C'est pendant ces 40 dernières années que le rôle social des coopératives a été déterminant dans l'accompagnement et le maintien des agriculteurs sur le territoire français. Aujourd'hui, ces coopératives collectent plus de 50 % de la production agricole française. Dans la prise en compte de cette dimension de production, elles incarnent

un acteur essentiel et important pour constituer le modèle économique de l'agriculture. Elles représentent vraiment un acteur puissant du changement que nous voulons engager et donc un acteur économique absolument incontournable dans le secteur agricole.

Quel est l'intérêt de cet engagement pour les trois coopératives dans la démarche de l'AEI ? D'abord, l'ambition est de se situer dans le développement durable. La volonté collective de ces trois coopératives est vraiment de permettre aux agriculteurs et aux entreprises coopératives d'intégrer le concept de l'AEI comme un véritable levier de compétitivité, en particulier pour l'agriculture du grand Ouest.

Quand on interroge les coopératives, qu'on essaie de comprendre pourquoi elles se sont regroupées et en quoi le fait d'être ensemble leur sera favorable, trois intérêts émergent. Nous pouvons essayer de les analyser. Premièrement, une prise de conscience : ce levier de compétitivité pour aller vers une agriculture plus durable va passer par de l'innovation. Cette innovation sera absolument nécessaire pour s'adapter aux enjeux et à l'évolution de la durabilité des systèmes agricoles. Il existe plusieurs niveaux d'innovation : des innovations pour concevoir de nouveaux systèmes agricoles durables – bien sûr, je ne développerai pas ; des innovations de rupture pour raisonner autrement sur la manière de voir l'agriculture ; des innovations organisationnelles. En effet, face à la complexité de la situation, on comprend bien que la technique seule ne va pas résoudre toutes les questions. Il faut aussi beaucoup d'innovation dans la manière de raisonner et d'organiser la gouvernance de ces innovations.

Les trois coopératives ont bien compris qu'elles allaient avoir besoin de nouvelles connaissances, de nouvelles manières de raisonner cette agriculture et que cela passe forcément par beaucoup de recherche et de formation. Formation qui concerne tous les acteurs impliqués, notamment les coopératives : d'abord les agriculteurs, les techniciens, puis les cadres. En réalité, c'est le premier enjeu des coopératives : elles seules ne peuvent pas avoir les moyens suffisants pour dégager ces leviers de développement de l'innovation.

L'un des objectifs de la chaire est de mettre en place des programmes de recherche construits avec les coopératives et avec les agriculteurs pour aller vers le nécessaire développement de ces innovations. Il y a aussi la mise en place de formations pour tous : les agriculteurs, les cadres, les techniciens, les futurs étudiants et les futurs acteurs du secteur agricole. C'est le premier enjeu : répondre au besoin impératif d'innovation.

Ces coopératives ont clairement la volonté d'être précurseurs sur le sujet – elles l'ont été dans le grand Ouest – et de travailler leur image, la communication des entreprises autour de l'AEI et, plus largement, de l'agriculture dans une démarche de développement durable. Cet enjeu de communication, d'image, est assez évident.

J'ai rapidement exposé que la logique d'une agriculture écologiquement intensive reposait sur des processus d'intensification écologique par rapport aux écosystèmes naturels. L'écosystème ne peut se raisonner à un niveau local, au seul niveau d'une exploitation agricole, même si tout commence par là. Il y a forcément un enjeu de territorialisation important. Nous avons la chance de raisonner avec trois coopératives, acteurs majeurs de l'ensemble du grand Ouest, et cela va donner une dimension territoriale au développement d'une agriculture raisonnée différemment. Cet enjeu est absolument essentiel. Il est aussi important pour ces coopératives et pour leur démarche de raisonner ensemble à une échelle territoriale. Voilà les différents enjeux que j'ai pu identifier.

Philippe KAMINISKI.- Merci. Nous allons passer à un autre secteur. Je vais laisser la parole à Pascal Glemain, enseignant-chercheur. Vous aurez remarqué qu'il a laissé passer le premier tour parce qu'il ne représente pas ici une institution de l'économie sociale. Il va nous parler d'entreprises associatives d'insertion spécialisées dans les déchets.

Pascal GLEMAIN.- Effectivement, je suis professeur à l'ESSCA et chercheur à l'université de Rennes 2, au Centre interdisciplinaire d'analyse des processus humains et sociaux CIAPHS axe 2 « intégration et société ». Je vais vous parler d'un terrain de recherche sur lequel je travaille depuis le milieu des années 2000, dans le cadre d'une ACI 2005-2006. Il s'agit d'entreprises d'insertion, appelées écocycleries, qui se sont développées dans le grand Ouest à partir du milieu des années 1990. Leur objectif est de lier l'écologie, l'humain et l'économique, dans une perspective d'économie de projet au service d'un territoire, en particulier pour la gestion des déchets.

Ces associations sont parties d'un engagement militant, en particulier en milieu rural et dans l'ouest de la France. L'idée était de diminuer de façon significative les volumes du tout-venant à enfouir dans les déchetteries. En 2005 a été créée l'Union des écocycleries, qui représente aujourd'hui un réseau de 50 entreprises travaillant avec les réseaux Envie, Emmaüs, etc., pour favoriser le recyclage et la revalorisation des biens abandonnés. À cette époque, environ 15 % des déchets étaient détournés du tout-venant. Aujourd'hui, nous arrivons à 25 % grâce aux écocycleries.

Ces écocycleries, dans le cadre du recyclage et du détournement de l'enfouissement, participent à la fois à la revente et au recyclage. Il faut savoir que 80 % des produits collectés et transformés sont repropasés à la vente dans le cadre de l'insertion par l'activité économique. Chacune des structures d'insertion a au moins cinq ETP en insertion pour

fonctionner, sachant que ces entreprises fonctionnent avec une vingtaine de salariés en comptant les accompagnants et les personnes en insertion.

L'idée est de revendre les produits qui peuvent être proposés sur un marché secondaire, notamment les boutiques solidaires, à des prix correspondant à la solvabilité de certains ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter ailleurs. Elles s'adressent aussi à tous les publics qui veulent réemployer des biens qui sont tout à fait utiles. Prenons l'exemple des cafetières électriques. Si vous cassez le broc, il faut le plus souvent racheter l'ensemble. Dans ces boutiques, vous pouvez retrouver le broc correspondant au modèle de cafetière pour la modique somme de 1,84 euro en moyenne.

D'autre part, elles interviennent dans la déconstruction des produits pour un recyclage matière. Il faut préciser qu'entre 10 % et 20 % des dispositifs ne sont pas recyclables en tant que tels. Du coup, ils repartent dans les circuits industriels, de stockage ou de déconstruction, pour être utilisés par ailleurs.

L'idée de ces écocycleries était aussi de créer des emplois adaptés. Leur mission première est d'accompagner les personnes à partir des parcours de vie. Il s'agit souvent de redonner confiance aux personnes et, par la suite, de les amener vers des formations qui leur permettront de retrouver le chemin du marché du travail. En outre, elles ont créé le concept de gardien valoriste qui a pour rôle, dans les déchetteries, de conseiller et d'aiguiller les citoyens ou les entreprises pour qu'ils récupèrent un certain nombre de produits susceptibles d'être revalorisés sur le marché.

En plus de cela, les écocycleries ont toute une activité de sensibilisation et de formation à la préservation de l'environnement et au développement soutenable – dont nous venons de parler. Ces entreprises construisent progressivement un réseau national, tout comme une structure cousine le fait depuis 2000 avec le réseau des ressourceries, qui a émergé en Picardie.

Philippe KAMINISKI.- Merci. Nous allons maintenant revenir au logement. Je vais demander à Anne-Marie Becker et Isabelle Roudil de nous expliquer en quoi nos gouvernances coopératives permettent de proposer un logement de meilleure qualité ou un logement plus durable.

Anne-Marie BECKER.- La qualité est au cœur des préoccupations de la FFACB, au travers de nombreuses actions et de nombreux partenariats. La fédération développe constamment des supports et outils pour améliorer, contrôler la qualité au sein des coopératives et

groupements. Elle est impliquée dans une action HQE : nous avons édité 14 fiches cibles et une action pilote a été menée avec le Conseil régional d'Aquitaine ainsi que l'Ademe. Nous travaillons en étroite collaboration avec des associations de consommateurs pour améliorer les *process* et les outils de travail.

La fédération aide au développement des fiches techniques et outils qualité à destination des professionnels du bâtiment, en partenariat avec l'agence Qualité construction. En adhérant à la FFACB, les coopératives et groupements entrent obligatoirement dans une démarche qualité. Audités régulièrement et ce dès le sixième mois de constitution, les coopératives et groupements ont accès à des outils créés par les fédérations pour ses adhérents, de la signature du contrat de construction au SAV, afin de maintenir une qualité de travail constante et mesurable.

Notre démarche ne se limite pas à nos adhérents. Ces outils qualité garantissent aux maîtres d'ouvrage un bon suivi de leurs dossiers. Nous avons édité pour eux un livret d'entretien afin de leur apprendre à entretenir leur maison dans les 10 ans qui suivent la réception : faire la part des choses entre le SAV, l'entretien et un sinistre. Nous gérons aussi la sinistralité de nos adhérents en remettant cet outil, ce livret d'entretien.

Toutes ces actions permettent à nos adhérents de bénéficier du taux de sinistralité le plus bas du marché. D'ailleurs, pour les 20 ans de notre fédération, le Président de la République nous a envoyé un courrier indiquant que nous avons les taux de marché les plus bas – identiques à ceux des gros constructeurs de maisons individuelles.

La fédération adapte aussi les outils développés en fonction des besoins de ses adhérents. Aujourd'hui, 40 % de nos adhérents travaillent notamment dans la filière sèche et 56 % d'entre eux y consacrent toute leur activité. On appelle filière sèche l'ossature bois ou la construction bois. Cette mutation, que l'on peut observer depuis quelques années, augmente annuellement de façon exponentielle le nombre de CMI en filière sèche. 25 % des dossiers que nous avons traités en 2011 concernaient justement la construction bois. Près de 46 % des contrats de construction de la filière sèche ont un prix convenu supérieur à 200 000 euros contre environ 12 % des contrats en filière humide. Dans nos coopératives, nous touchons plutôt le moyen-haut de gamme en termes de construction. Même si nous faisons du catalogue, nos adhérents répondent surtout à de la demande personnalisée.

Les adhérents de la fédération se positionnent globalement sur des constructions moyen-haut de gamme, avec une surface habitable moyenne de 127 m², pour un prix moyen de 157 500 euros alors qu'à l'échelon national, le coût moyen d'une maison s'élève à 100 000 euros. Je parle hors terrain, bien entendu. Il n'est pas rare que certaines coopératives

réalisent des maisons de 700 000 euros, hors terrain. Nous le voyons de plus en plus même actuellement, pendant la crise.

Pourquoi un tel marché contrairement aux constructeurs classiques ? Les coopératives répondent de plus en plus à des demandes personnalisées plutôt qu'elles ne font du catalogue. Parmi les constructeurs de maisons individuelles dans ce secteur diffus, l'organisation des coopératives artisanales du bâtiment présente un particularisme qui peut être propice au développement de la qualité et au développement des entreprises membres.

La fédération a édité quelques indicateurs. En moyenne, il y a 10 créations d'emplois, les entreprises membres ayant créé de un à 38 emplois dans les coopératives. En effet, l'activité de la coopérative permet de générer de l'activité dans les entreprises membres. La moyenne d'âge a diminué. Il y a quelques années de cela, elle était de 48 ans. Désormais, nous sommes passés à une moyenne d'âge de 35 ans dans les coopératives. L'impact de l'activité liée à la coopérative sur le chiffre d'affaires des entreprises membres est non négligeable. Selon les corps d'état, cette activité varie de 28 % à 50 %, voire 60 %. Enfin, notre sinistralité, comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, est très basse.

Isabelle ROUDIL.- Je vais essayer de répondre à votre question mais je ne suis pas sûre des éléments que je peux apporter. Vous demandez en quoi la gouvernance nous a amenés à nous engager dans le développement durable ? Nous pouvons supposer une relation de cause à effet mais je n'en ai pas la preuve scientifique. Je préfère le préciser.

Les coopératives HLM sont des coopératives, je l'ai dit au départ, dont le conseil d'administration ou le sociétariat comprend des coopérateurs, c'est-à-dire des accédants, des gens qui ont acheté une maison ou un appartement à une coopérative. Il y a aussi des collectivités locales. Peut-être est-ce grâce à cela ? Quoi qu'il en soit, nous sommes très engagés dans la logique du Grenelle. Est-ce la bonne voie pour le développement durable ? Je ne sais pas mais nous l'avons fait. Nous sommes aussi très engagés dans la lutte contre le changement climatique, avec une production de logements extrêmement en avance par rapport aux réglementations thermiques.

Enfin, nous sommes très engagés dans la préservation des ressources naturelles, avec l'utilisation de tout ce qui existe pour les protéger au moment de construire. Rappelons que la construction de maisons ou d'appartements est une activité qui utilise de la ressource naturelle. Évidemment, nous développons des maisons en bois, des ossatures bois, des dispositifs économes en eau, la gestion pluviale, l'énergie solaire, etc. Sur ces points, nous sommes bien supérieurs aux statistiques nationales. En 2011, plus de 40 % de notre

production était déjà BBC. D'autre part, nous développons des modes de production responsables : chantiers à faible nuisance, sensibilisation, livrets pour les futurs habitants... Ces engagements s'inscrivent dans la logique du Grenelle.

Par ailleurs, nous essayons de développer ce que nous appelons le fait coopératif. Comment faire pour que les coopérateurs se sentent véritablement impliqués dans l'évolution de notre activité et de nos orientations générales ? Ce n'est pas toujours facile. Peut-être ne donnons-nous pas assez aux coopérateurs, mais ils ne sont pas forcément toujours actifs, présents. C'est donc une grande question pour nous : comment faire pour animer, développer notre fait coopératif ?

Nous avons encore développé ce que nous appelons le syndic solidaire. Quand un immeuble se construit, il devient une copropriété et les copropriétaires choisissent un syndic pour sa gestion. Un certain nombre de coopératives sont syndics et développent ce qu'on appelle le syndic solidaire, avec une charte, une transparence des comptes, des provisions pour les travaux afin de ne pas mettre les gens en difficulté, etc. Nous avons créé une coopérative qui n'a comme activité pour l'Ile-de-France que le soutien à des copropriétés dégradées. Nous apportons ainsi un service aux collectivités qui peuvent faire appel à cette coopérative quand elles rencontrent une difficulté sur leur territoire.

Nous essayons de développer de nouvelles activités ou de nouveaux services s'inscrivant dans la logique du développement durable. Le fait que les collectivités et les coopérateurs soient très présents dans nos conseils d'administration nous y incite-t-il particulièrement ? Nous l'espérons.

Philippe KAMINISKI.- Merci. Revenons au volet territorial. La Bretagne est une province emblématique du point de vue du développement durable. Bernard Mérand, quelles sont les réalisations phares en économie sociale dont vous pouvez nous parler ?

Bernard MERAND.- Je suis content que vous parliez de la Bretagne comme d'une province parce que cela nous fait réintégrer la Loire-Atlantique... Mais ce n'est pas le sujet.

La CRES anime depuis fin 2007 un travail d'inter-réseau. L'inter-réseau s'appelle Eco3, comme écoconstruction, économie sociale et solidaire et éco-habitat. C'est un travail inter-régional. Des collègues de Loire-Atlantique participent et pour certaines actions, la Basse-Normandie aussi. L'ambition est d'appuyer la structuration d'un secteur d'économie sociale voulant développer l'écoconstruction, l'éco-habitat et donc, de manière générale, le développement dans ce secteur-là. Cela nous a amenés à travailler avec une vingtaine de

membres de l'économie sociale et solidaire sur ces territoires : des associations d'insertion, comme l'étude des chantiers ou les compagnons bâtisseurs, la Coop de construction – en étant proche du mouvement Coop HLM – les Scop et les associations spécialisées – une en Bretagne et l'autre en Basse-Normandie – dans le rassemblement des professionnels de l'écoconstruction. Enfin, des acteurs de l'habitat groupé participatif revendiquant des démarches de développement durable.

Tout cela a donné de l'interconnaissance et débouché sur des actions partenariales. Pour ne pas être trop long, je citerai simplement les quelques axes d'action partenariale sur lesquels nous travaillons aujourd'hui. J'ai parlé de l'habitat groupé participatif. Tout un travail intéressant est en cours, en lien avec les échéances et les programmations, les initiatives et les réglementations nationales. Il y a aussi un travail sur l'auto-éco-construction accompagnée et sur la formation des auto-constructeurs ; un travail d'insertion et de formation au nouveau système constructif pour contribuer à de la création d'activité dans ce domaine ; une réflexion sur les éco-lieux, pour qu'ils ne soient pas seulement des lieux d'habitation mais des lieux porteurs d'éco-activités. Enfin, un travail démarre sur comment aller, dans l'économie sociale et solidaire, en particulier dans les établissements qui hébergent du monde, vers du bâtiment durable ? Une démarche de progrès est également en cours, qu'on appelle Bâtiment Durable Armoricaïn. Elle comprend donc la province de Bretagne mais aussi une grande partie de la Basse-Normandie. Elle traite d'une durabilité globale, avec critères de durabilité et démarche de progrès, mise en place à travers des groupes locaux ; l'enjeu : la qualité totale du développement durable. Voilà ce que je peux vous dire pour évoquer la diversité des actions mises en œuvre.

Philippe KAMINISKI.- Nous allons maintenant voir ensemble toutes les questions liées aux freins, aux handicaps et aux difficultés que peuvent rencontrer les organisations de l'économie sociale dans leur progression vers des objectifs de développement durable. Freins mais également perspectives, encouragements, appuis. Comment voyez-vous la dynamique, telle qu'elle s'annonce pour les prochaines années ? Commençons par le logement.

Anne-Marie BECKER.- Je risque de me répéter un peu mais auparavant, je voudrais indiquer que notre fédération a mené une action phare le 29 février 2012. Nous sommes allés au Conseil d'État déposer un recours pour excès de pouvoir à l'encontre d'un décret qui instaure la notion d'emprise au sol. Vous avez dû en entendre parler. Dans le cadre du bâtiment, nous sommes de plus en plus confrontés à une certaine législation : le parasismique,

la RT 2012, l'emprise au sol... Pour l'emprise au sol, on ne parle plus de Shob mais de Shon, on parle de surface plancher. En clair, avant notre saisine au Conseil d'État, il était souhaité que les débords, les rebords, les garages, les pergolas entrent dans la surface plancher, ce qui la réduisait considérablement et rendait presque inévitable le recours à un architecte. À ce jour, on fait appel à un architecte au-delà de 170 m². Cela réduisait donc considérablement la possibilité de travailler sans architecte, d'où la volonté de monter au Conseil d'État.

À l'époque, le gouvernement est quelque peu revenu en arrière en indiquant que toutes les annexes n'entreraient plus dans la surface plancher. C'est un peu technique mais c'est pour vous donner une idée des différentes difficultés auxquelles sont confrontés nos adhérents... À présent, nous avons un nouveau combat : les architectes souhaitent que la baisse du seuil passe de 170 m² à 150 m². Notre fédération est là pour défendre continuellement ses adhérents.

D'autre part, nous avons des pistes de travail. Nous travaillons sur le développement durable avec des actions menées dans le cadre de notre démarche qualité, dans le neuf comme dans le bâti existant. Nous avons aussi une volonté : à compter du 1^{er} janvier 2014, il y aura obligation pour les entreprises d'avoir une qualification RGE, donc reconnue Grenelle de l'environnement. La fédération travaille en ce moment sur cette qualification. Nous avons besoin de savoir si les entreprises membres devaient être qualifiées ou les coopératives artisanales. Nous avons l'information depuis peu : ce sont les coopératives qui doivent être reconnues RGE. Ce sera une obligation au 1^{er} janvier 2014. Nous sommes donc en train de développer un label propre aux coopératives artisanales du bâtiment. Voilà les chantiers que nous avons actuellement en cours.

Philippe KAMINISKI.- Effectivement, on imagine bien cet univers complexe, avec toutes ces réglementations qui s'empilent... Une petite coopérative de quelques artisans a du mal à faire face à tout ceci. Elle peut même se retrouver fortement handicapée lorsque les pouvoirs publics, toujours avec la volonté de bien faire, ne font en fait que multiplier les embûches et les difficultés pour l'entreprise. Anne-Marie a évoqué le lobby des architectes. C'est encore un autre problème. Eh oui il y a des forces économiques qui se mettent en travers des initiatives de l'économie sociale. Nous le voyons dans tous les domaines.

Isabelle ROUDIL.- La question posée portait sur les perspectives, freins et enjeux. Je rappelle que notre clientèle se compose d'accédants modestes, l'accession sociale sécurisée étant réglementée. Actuellement, elle est réglementée dans un sens qui nous convient. Nous

devons vendre des logements à des gens qui sont sous plafond de ressources et à un prix lui aussi sous plafond. Tout cela, je vous l'ai dit lors de ma première intervention, avec la sécurisation HLM. Notre objectif est de vendre à des gens qui ont deux à trois SMIC. Parfois, nous vendons à des gens qui touchent un peu moins ou un peu plus. Notre plafond de ressources pour la France équivaut à trois SMIC. C'est notre cible.

Notre enjeu aujourd'hui est très important. Avec l'évolution des normes et du Grenelle, la construction coûte un peu plus cher. Aujourd'hui, on estime que le logement BBC coûte 5 % à 10 % de plus, parfois davantage, que la maison classique. Ce qui est très important pour nous, c'est que nos accédants puissent ensuite avoir une vraie maîtrise des charges. La maison ou le logement BBC que nous leur vendons ne doit pas les pénaliser outre mesure. Je dis cela parce qu'il est parfois nécessaire d'équiper un logement de ce type avec du matériel qui coûte très cher en entretien. Nous sommes donc extrêmement vigilants sur ce point. Aujourd'hui, nos axes de développement consistent à voir comment mettre en place des équipements simples et les moins chers possible afin de garder une véritable maîtrise des charges car nous pouvons penser que le prix de l'énergie ne va pas baisser dans les années qui viennent. C'est du moins dans cette perspective que nous travaillons.

Deuxièmement, nous sommes très sollicités par les groupes d'habitants. Cela rejoint ce que vous disiez. Ils viennent nous trouver avec souvent deux motivations. Soit ils n'arrivent pas à acheter sur le marché actuel et se disent que s'ils trouvent un terrain, ils pourront peut-être construire un habitat groupé qui correspondra à leurs besoins et leur coûtera moins cher. Soit ils sont dans une démarche assez utopique, qui consiste à vouloir réinventer une façon d'habiter, avec des espaces collectifs et une mise en commun de lieux. Par exemple, une chambre en plus qui sera la chambre d'ami de toute la collectivité ou une buanderie partagée... Il existe tout un tas de spécificités.

Nous sommes, nous les coopératives HLM, promoteurs et gestionnaires de logements sociaux mais surtout promoteurs sociaux, souvent sollicités par ces groupes d'habitants. Des personnes ont entendu parler dans les journaux des coopératives d'habitants ou de l'habitat groupé et se disent qu'elles pourraient essayer. Parfois, c'est la collectivité locale qui crée un éco-quartier et qui voudrait au moins une expérience de ce type sur ce secteur. Elle se demande alors qui pourrait l'aider à monter ce projet.

Il y a une inauguration qui va beaucoup attirer la presse – c'est déjà le cas alors que ce n'est pas fini : il s'agit du village vertical, construit par une coopérative de HLM. Le maître d'ouvrage, la coopérative d'HLM Rhône-Saône Habitat, a accompagné un groupe d'habitants pendant quatre ou cinq ans. Le modèle économique n'est pas reproductible car le temps qu'il

y a passé est énorme... C'est peut-être aussi une façon de donner ? Je ne sais pas, il faut y réfléchir à partir de ce qu'a dit Martin O'Connor. Ce Village Vertical va être inauguré au cœur de Villeurbanne. Vous en entendrez parler. Cela fait partie de nos perspectives.

Philippe KAMINISKI.- Pascal, pour les écocycleries, quels espoirs et quelles inquiétudes ?

Pascal GLEMAIN.- Les inquiétudes sont de plus en plus liées à la réponse aux appels d'offres car comme nous sommes sur le secteur des déchets, la plupart de ces associations-entreprises d'insertion sont passées d'un accompagnement militant à une gestion tenant compte du coût de leurs activités. Activités très intensives, notamment le facteur travail. La situation est complexe car il faut être capable de répondre à titre individuel et collectif, dans le cadre de l'Union des écocycleries, à ces appels d'offres.

La deuxième contrainte, cela a été évoqué tout à l'heure, est la question de la législation. Depuis 1990, ces établissements faisaient par exemple du collectage de déchets blancs à domicile – les fameux D3E – travaillaient avec le réseau Envie et autres pour déconstruire, reconstruire ou revaloriser les réfrigérateurs, etc. Aujourd'hui, avec la récupération d'un certain nombre de déchets blancs par les grands distributeurs, la ressource s'assèche et il devient plus difficile de travailler à hauteur de ce qui était initialement nécessaire, ne serait-ce que pour assurer le seuil de rentabilité de ces structures. Elles sont donc relativement fragiles du point de vue économique, d'où la question du statut qui se pose aujourd'hui, toujours dans la volonté de rester dans l'économie sociale et solidaire. Plus particulièrement, ces entreprises étant au carrefour de l'économie de marché, de l'économie publique et de l'économie sociale et solidaire, nous nous interrogeons sur le statut des sociétés coopératives d'intérêt collectif afin de continuer les missions et de répondre aux nouvelles exigences en termes juridiques ou d'appels d'offres.

Comme c'est aussi une coproduction et une co-analyse citoyenne, l'Union nationale des écocycleries, l'Union régionale des entreprises d'insertion, l'ADEME et le laboratoire CIAPHS de Rennes 2 essaient de répondre ensemble à un projet de recherche coopérative et collaborative sur l'évolution du modèle des écocycleries, notamment la gestion des déchets.

Philippe KAMINISKI.- Bernard, comment percevez-vous sur le territoire les problématiques de la pérennisation et de l'acquisition de la taille critique pour des initiatives qui, au départ, sont militantes ou expérimentales ? Vous avez certainement eu l'occasion d'observer plusieurs fois ce type de situations...

Bernard MERAND.- Oui, et je voudrais donner l'exemple de l'association éolienne en Pays de Vilaine. Depuis 10 ans, elle est à l'origine d'un projet citoyen avec un premier parc de quatre éoliennes, 8 MW soit une consommation pour 8 000 habitants. Elle a eu beaucoup de difficultés à se mettre en place. La difficulté actuelle – qui n'est toujours pas réglée – est la question du rachat de l'éolien électrique par ErDF. Toutefois, son modèle a beaucoup d'intérêt. Il faut souligner aussi le fait que sur le Pays de Redon et Vilaine, aucun mouvement anti-éolien n'est organisé. En effet, tout un travail a été mené pour faire accepter l'éolien par la population et pour que ces projets-là bénéficient d'une épargne citoyenne. Quelque 53 cigales dédiées ont été créées pour ce projet en particulier, avec 700 cigaliers et l'investissement d'un million d'euros.

Par ailleurs, un travail de conviction a été réalisé avec le Conseil régional, la Caisse des dépôts et le Crédit Coopératif, sauf erreur, pour aboutir à un investissement de la part d'Eilan, en Bretagne, en faveur des énergies renouvelables de manière générale. Ils se sont mis en réseau avec d'autres initiatives, y compris la SCIC énergies renouvelables du Pays de Dinan, pour avoir une capacité d'action, de négociation et de mutualisation sur de tels projets. Ils sont à l'origine, avec d'autres, du fonds d'investissement «énergie partagée» qui a été mis en place à l'échelle nationale pour contribuer à ces projets.

Il me semble que cela est intéressant. De plus, ils ont un volet pédagogique à destination notamment des enfants des écoles sur l'importance des énergies renouvelables. Nous sentons bien l'intérêt de tout cela et comme par hasard, un deuxième parc éolien est prévu dans leur pays ainsi qu'en Pays d'Ancenis et ailleurs. Il y a quelque chose d'intéressant à observer dans ce changement d'échelle. On le retrouve aussi sur les énergies renouvelables, le bois énergie... D'autre part, la forme de la société coopérative d'intérêt collectif comme outil de développement local semble très intéressante. En Pays de Dinan en particulier, une démarche tout à fait pertinente est menée là-dessus.

Philippe KAMINISKI.- Pour terminer, Frédérique, pouvez-vous nous parler d'une personne que nous avons peut-être un peu oubliée dans nos échanges jusqu'à présent, à savoir le sociétaire de base, l'agriculteur membre d'une grande coopérative. Comment perçoit-il l'engagement de sa coopérative dans son projet individuel ? Est-il indifférent ? Pousse-t-il à la roue ? En est-il content ou a-t-il au contraire tendance à freiner ? Comment se construit la vie coopérative du côté de l'adhérent ?

Frédérique JOURJON.- Je ne peux pas vraiment répondre à cette question, d'autant que je suis assez mal placée, n'étant pas moi-même membre d'une structure coopérative. J'ai plutôt essayé d'identifier ce qui peut faire que le projet entre ces trois coopératives va avancer et fonctionner. L'enjeu sera, et cela rejoint votre question, de maintenir l'intérêt et le soutien de chacun des adhérents.

Premièrement, notre démarche est assez récente. La chaire a été construite et lancée il y a un an. Nous n'avons donc pas beaucoup de recul pour recueillir un retour des adhérents ou des sociétaires. Si vous avez bien compris ce que j'ai dit sur l'AEI au départ – mais ce n'est pas évident en quelques minutes – il y a un principe de base pour que le dispositif se développe et fonctionne. C'est que l'agriculteur est au cœur du processus. Il y a convergence entre les enjeux des coopératives et de l'AEI : l'agriculteur doit être motivé, convaincu et impliqué dans le processus global. L'enjeu est bien de mobiliser au maximum les agriculteurs pour que ce projet collectif se réalise.

Ce qui est prévu, qui est déjà en partie lancé par les trois coopératives et plus largement la chaire qui s'est constituée, c'est d'intégrer l'agriculteur au cœur du dispositif d'innovation et du processus d'expérimentation. Je vais citer le groupe Terrena, qui est un peu le pionnier dans cette histoire. Terrena a mis en place les sentinelles de la terre. Dans cette démarche, ce sont les agriculteurs qui sont des relais de réseaux d'observation. Finalement, on considère qu'ils sont eux-mêmes les principaux innovateurs et on s'appuie sur ces sentinelles pour aller voir, observer, repérer des innovations sur le terrain.

Ce dispositif repose sur un principe de base : l'innovation n'est pas descendante, c'est-à-dire qu'elle ne vient pas de la recherche pour ensuite être apportée sur le terrain. C'est un principe ascendant. L'innovation est dans le pré, ai-je envie de dire. Cela évoque une émission bien connue. Il s'agit vraiment de cela : on va aller chercher sur le terrain, auprès des agriculteurs, les bonnes pratiques et l'innovation de demain. Pour répondre aux enjeux des questions de recherche et de formation, nous allons construire – c'est un principe retenu dans la chaire – des actions de recherche, des programmes de formation, en travaillant avec les cadres des coopératives mais aussi avec les agriculteurs. Cela est en cours d'installation.

Pour que ce projet fonctionne, il faudra bien sûr la mobilisation des agriculteurs mais aussi créer des interactions entre les participants : salariés des coopératives, enseignants, chercheurs des écoles et agriculteurs. Pour cela, nous avons prévu des animations, des séminaires assez réguliers où vont se rencontrer ces acteurs, en partant souvent du témoignage d'agriculteurs, les sentinelles de la terre chez Terrena ou dans les deux autres coopératives, Agrial et Triskalia. Il y aura donc des témoignages et des interactions entre les acteurs.

Des formations sont prévues à destination des agriculteurs dès l'année 2013. Un petit outil de communication, une vidéo, a été réalisé et a fourni l'occasion d'un premier échange sur le terrain entre des agriculteurs, des chercheurs et des cadres des coopératives. L'objectif était de construire, sur quelques points clés de l'AEI, de courtes vidéos à partir de témoignages montrant les questions qui se posent.

Je vous présente cette chaire, ces trois coopératives et ces trois écoles comme un beau projet structurant mais la vie n'est pas un long fleuve tranquille. Même s'il y a vraiment une volonté collective de faire avancer, grâce à la chaire, le concept de l'AEI, même s'il y a complémentarité entre ces coopératives et ces écoles, il y a aussi forcément concurrence. Il ne faut pas se le cacher. Je ne suis pas certaine que le principe de réciprocité élargie évoqué par Martin O'Connor ne pose pas quelques problèmes de temps en temps... Nous sommes en train de mettre en place cette gouvernance et cela fait partie des principaux freins qui pourraient empêcher le projet d'avancer.

Il faut bien sûr que nous ayons l'adhésion de tous : les agriculteurs, je l'ai déjà dit, mais aussi les cadres et les enseignants participant à cette chaire. Ce qui ne va pas de soi car ce concept de l'AEI – que je vous ai décrit très rapidement – n'est pas une évidence pour tous. Il a des adeptes et des opposants. Cette démarche, mise en place par des acteurs de l'économie sociale et donc privée, a aussi ses détracteurs. Notamment parce que d'autres organismes ont pour rôle d'accompagner les agriculteurs dans le changement de leurs pratiques et dans le changement de l'agriculture, comme les chambres de l'agriculture. Ils sont sur le terrain de l'AEI et regardent aujourd'hui d'un œil un peu critique, circonspect, cette chaire qui avance sans eux. Les problèmes de gouvernance, les tiraillements, ne sont pas simples mais nous avons convenu qu'il y avait suffisamment de problèmes de gouvernance au sein de la chaire pour aller travailler plus largement avec d'autres acteurs.

Il y a donc beaucoup de perspectives mais aussi beaucoup de freins à lever pour que cette chaire pérennise sa démarche au-delà des cinq ans qu'elle s'est donnée pour démarrer.

Philippe KAMINISKI.- Merci beaucoup. Je remercie vraiment tous les intervenants d'avoir respecté le délai imparti. Henry, la parole est à toi.